

ת"בא

'HESSED CHEL EMET

Une bonté éternelle



Mordékhai Bismuth

ÖVDHM



AVIS IMPORTANT

Nous n'avons pas vérifié l'état de chaque livre. Quiconque trouverait des défauts d'impression dans un livre qu'il aurait acheté pourra nous demander un nouveau livre. En cas de non réclamation, nous considérons qu'il a renoncé à ce droit et à toute revendication ultérieure.

©Tous droits appartenant à l'auteur
 Nous autorisons la reproduction et l'enregistrement de parties de cet ouvrage sous quelle que forme que ce soit, pour une diffusion et utilisation personnelle et non commerciale, ou pour une étude de groupe.

Merci de nous faire part de vos remarques ou suggestions



Israël : 054.841.88.36
 France : 01.77.47.66.22
www.OVDHM.com
info@ovdhm.com

Imprimé en Erets Israël
 Bnei Brak – Tevet 5779

CE LIVRET NE PEUT ÊTRE VENDU



Paracha



Kétorète



Echet 'Hayil



Séli'hot



Roch Hachana



Soukot



Tou Bichevat



Pourim



Pessa'h



Séfirat Ha'oméret



Havdala



Hafrachat 'Hala



Brit Mila



Hadlakat Nérot



Les "pratiques" d'OVDHM

HESSÉD CHEL ÉMET

Une bonté éternelle

SOMMAIRE

L'UTILITÉ DE CETTE ÉTUDE

1)À propos de la Michna	2
2)Tant qu'il y a de la vie.....	4
3)...et même après la vie.....	6
4)Pourquoi spécifiquement les michnayot Mikvaot ?...7	
5)Purification et élévation de l'âme.....	9
6)Singulièrement pluriel.....	10
7)Régénération de l'âme.....	11
8)Les eaux du haut.....	11
9)Pour monter toujours plus « eau ».....	13
10)'Hessed chel émet	13
11)Se souvenir, c'est soutenir.....	15
12)L'honneur des parents, jusqu'à quand ?.....	16
13)À quels moments étudier ces Michnayot.....	18

HESSED CHEL EMET Une bonté éternelle

L'UTILITÉ DE CETTE ÉTUDE

1) À PROPOS DE LA MICHNA

« Moché reçut la Torah au Sinai, il la transmet à Yéochoua. Yéochoua aux Anciens, les Anciens aux Prophètes, et les Prophètes la transirent aux hommes de la Grande Assemblée. Ceux-ci disaient trois choses : Soyez avisés dans le Din (loi/jugement), élevez de nombreux disciples et faites une haie autour de la Torah. »²

²Pirkeï Avot 1; 1

Cette première Michna nous parle de la Torah dévoilée au Mont Sinaï et qui comprend la Torah écrite et la Torah orale. La Torah orale contient d'abord l'interprétation de la Torah écrite et elle nous révèle les règles, et les méthodes pour aborder les textes sacrés. Elles sont inséparables l'une de l'autre, car sans la Torah orale, la Torah écrite risque d'être mal interprété voire déformée. La Torah écrite est appelée 'Houmach et la Torah Orale Michna

Qu'est-ce la Michna ? Et pourquoi écrire ce qui devait se transmettre oralement ?

Rabbi Yéhouda HaNassi a compilé, en 3978 (218 ans de l'ère vulgaire) les enseignements de nos Sages, le code de lois de la Torah Orale en Michna, car le niveau d'érudition ayant baissé (yéridat hadorot) ; il devenait de plus en plus difficile de préserver l'exactitude des enseignements, et on craignait qu'ils ne tombent dans l'oubli.

Même si à l'origine il était interdit de transcrire la Torah Orale, la Guémara³ nous apprend du verset⁴ : « עַתָּ לְעִשׂוֹת » תַּתְּרוּ לְהַפְרִיזוֹתָם / *C'est le moment d'agir pour Hachem, ils ont annulé Ta loi* », il vaut mieux parfois détourner une loi de la Torah, et écrire ces enseignements afin que ceux-ci ne s'oublient pas.

³Temoura 14b

⁴Téhillim 119;126

La Michna est composée de 6 tomes qui sont :

Zéraïm-Moëd-Nachim-Nézikim-Kodachim-Taharot, Ils sont eux-mêmes développés dans plusieurs traités de Michna ou de Guémara :

- Zeraïm traite des lois relatives à l'agriculture en Terre d'Israël
- Moëd traite des lois concernant les différentes fêtes
- Nachim évoque principalement des lois concernant les relations entre hommes et femmes (mariage, divorce, yiboum, sota...)
- Nezikim traite des lois concernant les délits, les dommages et les obligations monétaires générales
- Kodachim a trait aux lois concernant le Temple et les sacrifices.
- Taharot explique les lois de touma/impureté et tahara/pureté.

2) TANT QU'IL Y A DE LA VIE

L'étude de la Michna purifie la Néchama de l'homme vivant mais aussi celle du défunt.

Le Ari Za"l nous fait remarquer que les lettres qui composent le mot Michna-משנה sont les mêmes que celles qui forment le mot Néchama-נשמה.

D'ailleurs, le Ari entreprenait chaque matin, avant toute

autre activité, une étude de Michna pour « accueillir » de nouveau sa néchama dans son corps⁵.

Nos sages nous enseignent que Acher, le fils de Yaakov, est assis à l'entrée du Guéhinom/l'enfer, et sauve toute personne qui a étudié des Michnayot ou qui a bénéficié d'une étude à sa mémoire.

Un jour, un homme riche rendit visite au 'Hafets 'Haïm. Il lui expliqua qu'il avait six héritiers mais qu'il avait ordonné de partager l'héritage en sept parts. Une part pour chaque héritier et une part supplémentaire destinée à la yéchiva de Radine fondée par le 'Hafets 'Haïm pour l'élévation de l'âme du donateur lui-même. Le donateur demanda une faveur au 'Hafets 'Haïm : en contrepartie de cette donation, le 'Hafets 'Haïm étudiera des Michnayot pour l'élévation de son âme quand le jour de son décès adviendra. Le donateur pensait que le 'Hafets 'Haïm lui accorderait toutes ses bénédictions et accepterait avec joie cette proposition, car le Rav lui-même soutenait ce genre d'initiative. A sa grande surprise, il exprima son mécontentement devant cette décision. Il répliqua : en ce qui concerne la donation, pourquoi attendre jusqu'à vos derniers jours, vous pouvez la donner dès maintenant ! Quant à l'étude, pourquoi vous en remettre à moi, vous pouvez étudiez vous-même !

⁵Baér Etev Simane 1 §6 ; Kitsour Choul'hane Aroukh 207

La première chose à faire est de se fixer un temps quotidien pour une étude de Michna, chacun selon ses possibilités ...

Rabbi Elâzar rapporte au nom de Rabbi Yéochoua ben Lévi que l'étude de la Michna est un piler d'acier⁶, et encore plus si cette étude est partagée avec ses enfants, c'est notre héritage et, une véritable transmission.

3) ...ET MÊME APRÈS LA VIE

Cependant après la vie dans ce monde-ci, la Néchama sans son corps ne peut plus accomplir les Mitsvot et ne peut plus évoluer dans les mondes supérieurs. Elle demeure à la place qui lui a été attribuée, selon les mérites acquis.

Seuls les descendants ou autres personnes agissant pour l'élévation de l'âme d'un défunt peuvent changer les données. Il faut savoir que, par des études de Michnayot, nous intervenons favorablement pour le mérite du défunt. Comme ces études sont précieuses : elles entraînent dans le ciel l'élévation de la Néchama à un endroit de plus en plus élevé et important au gan Éden, et cela lui procure beaucoup de satisfaction.

C'est pour cette raison qu'au cours de la première année de décès de ses parents ou d'un proche, ainsi que chaque

⁶Vayikra Raba 21§5

année dans la semaine de l'anniversaire du décès (Azkara, Yorstaït ou Azguir), il est très important, nécessaire et bénéfique pour l'âme du défunt, que l'on étudie pour lui des michnayot et plus particulièrement le septième chapitre du Traité Mikvaots (section Taharot).

4) POURQUOI SPÉCIFIQUEMENT LES MICHNAYOT DU TRAITÉ MIKVAOT ?

Pourquoi étudier précisément le 7^{ème} chapitre du traité mikvaot qui contient lui-même 7 michnayot ?

Le chiffre 7 a une dimension très particulière dans la Torah. Les sages de la kabala, expliquent que le chiffre 7 représente la שלמות, l'intégralité, la perfection, l'absolu. Il revient dans plusieurs notions importantes :

Hakadoch Baroukh Hou créa le monde en 7 jours, 7 cieux, 7 sefirot (sphères célestes inférieures), 7 bénédictions nuptiales, 7 jours de deuil, la septième année de chmita, Chabbat le septième jour, 7 jours de Pessa'h, 7 jours de Soukot, les 7 lois des Bnei Noa'h (non-Juifs) ...

Sept est aussi le nombre des jours de pureté qu'il faut compter lorsque l'on a contracté une impureté avant de se purifier, et se tremper dans un mikvé comme il est dit⁷ :
« *Lorsque l'homme ayant eu un écoulement sera purifié de*

⁷Vayikra 15;13, 19, 28

son écoulement, il comptera pour lui sept jours pour sa purification... ou encore lorsqu'une femme a son flux, du sang qui s'échappe de son corps, pendant sept jours elle sera [impure] à cause de sa menstruation ... elle devra compter pour elle-même sept jours, et seulement ensuite elle pourra entreprendre sa purification ». Ainsi en étudiant les 7 Michnayot du septième chapitre du traité Mikvaot, c'est une manière de purifier l'âme du défunt.

Hagaon Hakadoch de Kamarna ע"ז écrit⁸ : Nous avons reçu de notre maître le Bâal chem tov qui a reçu de Eliyahou Hanavi que l'étude de ce chapitre de Michna élève la néchama du défunt de là où il se trouve. C'est pour cela que chacun l'étudiera afin de réparer la Néchama de son père, sa mère, ou un de ses proches à l'occasion du jour anniversaire de leur décès.

Les premières lettres des trois premières michnayot (יֵשׁ - אֵלֵינוּ - הַדִּיחַ) forment le nom du mazal qui se nomme « א"ה ». Et les premières lettres des quatre dernières (נִפְל - שְׁלֶשָׁה - מִקְוָה - הַטְּבִיל) forment le mot « נשמה /néchama».

Ainsi lors de cette étude on pensera élever la « נשמה /néchma» vers le « mazal » qui se nomme « א"ה ».

⁸ Dans son ouvrage « Maasey Oreg » commentaires sur les Michnayot, à la fin du septième chapitre du traité mikvaot

Même si cela fait référence à des notions kabalistique qui nous dépassent, on pensera pendant cette étude que ce « mazal » éteigne le feu du guéhiname de la Néchama.

5) PURIFICATION ET ÉLÉVATION DE L'ÂME

Dans un tout autre registre, expliquons pourquoi l'étude des michnayot du traité mikvaot est bénéfique pour la néchama du défunt.

L'eau, est un élément essentiel et indispensable, l'eau revitalise le corps, mais aussi la Néchama, l'eau est la source de la vie. Pour la Néchama, l'eau en question est la Torah, comparée à l'eau, comme il est dit⁹ : « אֵין מַיִם אֶלֶּא / *l'eau désigne toujours la Torah* », ou encore¹⁰ : « הוּי כָּל / *Ô vous tous qui êtes assoiffés, allez vers l'eau* » – le verset parle ici d'une soif de Torah, comme celle évoquée dans le verset¹¹ : « וְלֹא צָמָא לַמַּיִם כִּי אִם לְשִׁמְעַת אֶת דְּבַר־יְהוָה / *non pas une soif d'eau, mais celle d'entendre les paroles de Hachem* ».

⁹Baba Kama 17a

¹⁰Yéchaya 55;1

¹¹Amos 8;11

6) SINGULIÈREMENT PLURIEL

Le mikvé-bain rituel, est ce rassemblement d'eaux dans le sol, qui a cette caractéristique incroyable de purifier tout celui qui s'y trempe. L'eau du Mikvé était jadis liée aux eaux supérieures, et elle constitue donc un lien entre le matériel et le spirituel. Dans la langue sainte, l'eau se dit מים-mayim, terme pluriel qui rend compte de cette pluralité des eaux (supérieures et inférieures).

Comme les eaux, l'homme aussi est composé d'éléments assez opposés, comme il est écrit¹² : « *Hachem-Elokim forma l'homme, poussière du sol, Il insuffla dans ses narines un souffle de vie, l'homme fut âme vivante.* » Rachi nous explique que l'homme fut formé d'éléments provenant de la terre (le corps) et d'éléments provenant d'en Haut (l'âme). Tous deux se nourrissent d'eau (l'eau matérielle et la Torah qui l'incarne).

La vie se traduit en langue sainte par חיים, qui signifie plus exactement les vies. Pourquoi la Torah l'a-t-elle traduit ainsi et non pas la vie/ח au singulier ? Parce que « la vie » est composée de deux étapes, une première éphémère dans ce monde ci et une vie éternelle dans le olam aba.

Quel est le dénominateur commun de ces étranges singularités plurielles qui sont l'eau et la vie ?

¹²Beréchit 2; 7

Elles ont cette particularité de prendre la forme qu'on leur donne. De la même manière que l'eau épouse la forme du récipient où elle se trouve, la vie dans ces différents aspects prendra la forme qu'on lui donnera.

À nous d'être dans le meilleur environnement, qui constituera un bon réceptacle pour lui offrir la plus belle forme.

7) RÉGÉNÉRATION DE L'ÂME

Pour sortir de tout type d'impureté physique dans ce monde ci, il faudra recourir à une immersion intégrale du corps, simultanément, dans une eau régénératrice, comme pour signifier qu'un nouveau recommencement est nécessaire. L'immersion dans les eaux du mikvé correspond, en quelque sorte, à une abolition de l'ancien soi ; à un plongeon dans les eaux des origines afin de retrouver un souffle de pureté dans sa vie. Cette immersion s'apparente à un renouvellement de l'être.

8) LES EAUX DU HAUT

Les eaux du Mikvé, composées d'eaux de pluie, prennent leurs sources des quatre fleuves aux eaux éminemment pures du Gan Éden. La Guémara¹³ nous enseigne d'après Rabbi Eliézer que l'eau de pluie provient des océans. Par le

¹³Taanit 9b

cycle d'évaporation et de condensation, ces eaux retournent dans les cieux et se mélangent aux autres eaux évaporées de la terre. Puis, elles redescendent sous forme de pluie.

D'après l'avis¹⁴ de Rabbi Yéhochoua les eaux de la genèse ont été séparées en deux, les eaux d'en bas et les eaux d'en haut. Ces dernières entreposées dans les cieux sont suspendues par la parole d'Hachem et leur fruit est l'eau de pluie.

Plus loin la Guémara¹⁵ rapporte au nom de Rabbi Yéhochoua ben Lévy que le monde entier s'abreuve des reliquats d'eau du Gan Éden, comme il est dit¹⁶ « *un fleuve sort de l'Éden pour arroser les jardins et de là, se divise en quatre sources* ».

Ainsi les eaux du Mikvé, provenant des eaux de pluie, sont liées aux eaux des quatre fleuves du gan Éden. C'est pourquoi, les eaux du Mikvé ont la propriété de purifier. Aussi il est écrit¹⁷ « *que de même que l'eau de source vient du ciel, l'eau du mikvé vient du ciel* ».

¹⁴Taanit 9b-10a

¹⁵Taanit 10a

¹⁶Beréchit 2;10

¹⁷Torat Cohanim- Parachat Chemini

9) POUR MONTER TOUJOURS PLUS « EAU »

Après le départ de ce monde ci, le défunt n'aura plus cette possibilité de se purifier, comment pouvons-nous lui venir en aide, et lui permettre de s'élever comme ces eaux, encore plus haut ?

Ce sera grâce aux paroles de Torah prononcées en sa mémoire : les vapeurs de notre bouche produites par l'étude s'élèveront et se mêleront aux eaux d'en haut, qui plus tard abreuveront le mikvé. Ainsi le nom du défunt s'élève infiniment haut et revient même dans les eaux pures et purifiantes du mikvé.

10) 'HESSED CHEL ÉMET

Il est écrit¹⁸ : « *Les jours d'Israël [Yaakov] s'approchèrent pour mourir. Il appela son fils Yossef et lui dit : Si donc j'ai trouvé grâce à tes yeux, mets, je te prie, ta main sous ma hanche, pour attester que tu agiras envers moi avec bonté et vérité. Ne m'enterre pas, je t'en prie, en Égypte.* »

Rachi dit : « Avec bonté et vérité » : Le 'Hessed/bonté que l'on accomplit envers les morts est une 'Hessed Chel Emeth (grâce de vérité) parce que l'on n'attend rien en retour¹⁹.

¹⁸Beréchit 47;29

¹⁹Beréchit Raba 96;5

C'est une bonté authentique, c'est-à-dire sincèrement désintéressée, puisque le bénéficiaire ne pourra jamais rendre la faveur qu'on lui fait. Tandis que lorsque que l'on accomplit une bonté à un vivant, on a toujours au fond de nous une petite attente en retour, ne serait-ce qu'un mot ou un geste de reconnaissance. C'est pour cette raison que le Kavod/honneur rendu au défunt est appelé le 'Hessed vrai.

Qu'est-ce que le 'Hessed chel Emet a-t-il de plus qu'une 'Hessed « classique » ?

Le Chla Hakadoch nous explique que nous avons la Mitsva de marcher dans les voies de D.ieu comme il est écrit²⁰ : « *Tu marcheras dans Ses voies/וְהָלַכְתָּ בְּדַרְכֵי יְיָ* ». La guémara²¹ explique que nous devons adopter les mêmes attitudes que Lui, de même qu'Il est Miséricordieux, clément, tardif à se mettre en colère... c'est ainsi que nous devons nous comporter. Ainsi nous devons prodiguer du bien de la même manière que Lui nous le prodigue. Or nous voyons qu'Hachem fait tout pour nous, à chaque instant et sans rien attendre en retour, puisque nous ne pourrons jamais Lui rendre le plus petit des bienfaits qu'il nous offre. C'est pourquoi nous devons, nous aussi, afin de Lui ressembler, chercher à faire du bien gratuitement, sans rien attendre en retour.

²⁰Devarim 28;9

²¹Chabbat 133b

Le 'Hessed que l'on prodigue à un défunt ne s'arrête pas au cimetière, après l'inhumation de son corps, il se poursuit encore bien après sa disparition. Au contraire, ce n'est qu'à partir de l'inhumation que la néchama connaît les difficultés et les souffrances du Jugement. Et c'est donc à partir de ce moment que le défunt a le plus besoin d'aide. Comment l'aider ?

11) SE SOUVENIR, C'EST SOUTENIR

Il est enseigné au nom du Ari Za"l qu'il est nécessaire d'organiser la Azkara/Yortsait pour les parents chaque année, et cela même après cent ans, il doit toute sa vie l'organiser pour leur repos... Chaque année, le défunt est de nouveau jugé. Comment ? Par le biais des enfants qu'il a laissés sur terre. S'ils suivent le chemin de la torah et des mitsvot, on le hisse encore plus haut afin de lui permettre d'atteindre des niveaux élevés dans le Gan 'Eden, en revanche si c'est l'inverse qui se produit, on le descend; que D.ieu préserve.

Il devra ce jour-là réciter le Kaddich, allumer un Ner Néchama/bougie, donner la Tsédaka et bien évidemment étudier la Torah. Parce que l'âme du défunt, même si elle a été sauvée de la punition, et a accédé au Gan 'Eden, n'acquiert pas la totalité de sa progression en une seule fois, mais monte étape par étape au fil des années²².

²²Rav Péalim tome 4 – Sod Yécharim chap 17 ; Yalkout Yossef Hilkhoh Kivoub Av

Bien que l'âme du défunt s'élève lorsqu'on allume une Ner Néchama/bougie ou en récitant le kadich, une hachkava ou une Haftara en son nom, il faut savoir que rien n'agit davantage en sa faveur que l'étude de la Torah. Nos Sages nous enseignent²³ que le Gan Eden n'a pas de limite et grâce à l'étude de la Torah, les parents peuvent y atteindre des niveaux extrêmement élevés.

12) L'HONNEUR DES PARENTS, JUSQU'À QUAND ?

Un homme a l'obligation d'honorer ses parents, même après leur décès et le mérite qu'il en retire est plus important. Il se peut parfois, que l'on respecte ses parents de leur vivant par crainte ou au nom de l'héritage à venir. Cependant après leur décès, la raison de sa Kavod/honneur est entièrement liée à une volonté pure et désintéressée.

Le Zohar Hakadoch²⁴ nous enseigne que l'obligation de les honorer est encore plus grande après leur décès.

Comment y parvient-on ? Lorsqu'un descendant suit le droit chemin, il n'y a pas de plus grand Kavod/honneur pour les parents.

D'une part dans ce monde ci, lorsqu'à la vue de son bon comportement, les hommes s'en réjouissent et vont

Vaem 13;61

²³Taanit 10a

²⁴Parachat Bé'houkotai 115b

honorer et louer les parents d'avoir un tel fils. Mais aussi dans le monde futur, Hachem le voyant se conduire ainsi, prendra son père en grâce et l'installera près du Kissé Hakavod/Trône de gloire.

Le Pélé Yoèts écrit : « *L'honneur le plus important est celui que l'on donne après la mort ; ainsi, on fera tout ce qu'il est possible de faire, pour donner de la satisfaction à ses parents* ».

Nous n'avons sûrement pas conscience des conséquences des bienfaits de l'étude de la Torah en général, et à fortiori sur la Néchama de nos parents ou proches disparus.

Certains pensent parfois que nous ne pouvons plus faire grand-chose pour les honorer après leur départ, sauf leur rendre hommage lors de l'anniversaire de leur décès, en récitant un Kadich, une Haftara, ou encore organiser une séouda pour y prononcer quelques berakhot, Leïlout nichmat.

C'est certes une belle preuve de reconnaissance que d'honorer ainsi la mémoire de ceux qui nous ont tellement donné. Mais ne pouvons-nous pas à notre tour essayer de leur donner à la mesure de ce qu'ils nous ont donné ? Les parents ne donnent-ils pas en effet à leurs enfants tout ce qu'ils peuvent : Physiquement, psychologiquement, moralement et cela tout au long de leurs vies ? Dans ces conditions, une séouda par an, cela ne suffit pas.

La Guémara²⁵ nous enseigne que le fils fait mériter son père... C'est-à-dire que lorsqu'un fils étudie la Torah et pratique les Mitsvot, il crédite automatiquement le compte du père (ou de la mère) dans le ciel. Ainsi lorsque l'on sait que l'âme de nos parents, ou grands-parents... va se nourrir, s'élever, s'épanouir grâce à une étude quotidienne de michnayot, ne devons-nous pas alors redoubler d'entrain pour les étudier ? Nos petits gestes ici-bas pourront leur offrir une immense lumière là-haut ; c'est là la force de ce monde ci.

Plongeons-nous dans cette étude du traité mikvaot (ou tout autre étude), pour purifier et élever leurs âmes juives toujours plus haut.

13) À QUELS MOMENTS ÉTUDIER CES MICHNAYOT

Au cours des douze premiers mois du décès de ses parents ou d'un proche, on étudiera le septième chapitre du traité mikvaot une fois par jour²⁶. On attribuera cette étude en nommant le nom du défunt, avant et après l'étude dans la téfila appropriée. On réitéra cette étude l'issue du Chabat après avoir récité la havadala. En effet, il est enseigné dans le Zohar hakadoch²⁷ qu'à l'entrée du Chabat le feu du guéhinam s'éteint pour se rallumer à la Havdala au

²⁵Sanhédrine 104a

²⁶Élef Hamaguène 376;60 §53 – Divrei Sofrim Kitsour Halakhot Avélout 65;16

²⁷Vayakel 204

moment où nous allumons la flamme. Rappelons-le un passage [court ou long] au guéhinam/l'enfer est quasi obligatoire, mais nos bonnes actions et études pourront écourter ou alléger le séjour de nos proches.

Si l'issu de Chabat coïncide avec un Yom Tov, on récitera cette étude à l'issu du Yom Tov²⁸.

Mais aussi, chaque année lors de la semaine du décès et cela même après 50 ans et plus, on réitéra cette étude, afin de permettre à l'âme du défunt d'atteindre des niveaux encore plus élevés dans le Gan 'Éden d'année en année.

²⁸Élef Hamaguène 376;60 §91 – Divrei Sofrim Kitsour Halakhot Avélout 65;16

Le salaire de celui qui permet l'édition d'un livre de Torah est infini car le livre c'est transmettre notre héritage. Un livre de Torah a une valeur d'éternité, il est lu et relu, prêté et donné, son œuvre ne se termine jamais.

En vous associant aux projets d' **וְדָחַמְתִּים** vous nous apportez un soutien précieux tant en encouragement que financièrement.

Que les fruits de notre noble partenariat viennent vous apporter, comme à l'ensemble du peuple juif, la santé et tous les moyens matériels nécessaires à l'épanouissement spirituel et puisse la joie et l'harmonie régner dans votre foyer.

Les ouvrages du Rav Mordékhaï Bismuth *chlita*, ont déjà reçu le soutien et les bénédictions du Maran Harav 'Haïm Kanievsky *Chlita*, de Rabbi David Pinto *Chlita*, du Rav Ron Chaya *Chlita*, du Rav Yehia Benchetrit *Chlita*,...



Chaque don permettra la matérialisation des projets de **וְדָחַמְתִּים** et par votre action, nous pourrons continuer à diffuser la Torah au plus grand nombre et davantage nous investir totalement à son étude, ainsi notre action sera la votre. Puisse Le Tout Puissant, Maître de nos destinées, vous bénir en vous accordant ainsi qu'à vos proches, santé, prospérité et longue vie de bonheur dans le respect de notre Sainte Torah. Que votre générosité soit pour vous une source de bénédictions.

L'équipe d' **וְדָחַמְתִּים**

Ce livret vous a plu ?
 Associez-vous à l'édition et
 la diffusion d'autres livrets
 et projets d'OVDHM



RENSEIGNEMENTS

Israël 054.841.88.36 - en France 01.77.47.66.22

www.ovdhm.com - info@ovdhm.com

Votre participation est déductible du Maassère

Tout au long de l'année...

OVDHM 



ברכה והצלחה

POUR LA RÉUSSITE DE
MES GRANDS-PARENTS
ALBERT AVRAHAM & DENISE DINA CHICHE

MES PARENTS
RAPHAËL & JOËLLE ESTHER BISMUTH

MES BEAUX-PARENTS
PATRICK NISSIM & MARTINE MAYA CHEMLA

QU'HACHEM LEUR ACCORDE
UNE VIE PAISIBLEET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS.

QU'IL LEUR ACCORDE DE NOMBREUX
PETITS-ENFANTS & ARRIÈRES PETITS-ENFANTS.

QU'IL LES FASSE GRANDIR EN BONNE SANTÉ
ET LES GUIDE DANS SES VOIES.

כי אתה שומע תפלת כל פה

לעילוי נשמת

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

NADINE BAT DENISE DINA
CHICHE ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

MORDÉKHAÏ BEN MAÏSSA
BISMUTH ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

SIM'HA BAT WARDIA
BISMUTH ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

MOCHÉ BEN SIM'HA
CHEMLA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

SARAH BAT SULTANA
CHEMLA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

YOSSEF BEN MAYA
SOUFIR ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

GABY CAMOUNA
BAT EMMA SIM'HA
SOUFIR ז"ל

נר תמיד בהיכל ח'י

לעילוי נשמת

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLÉVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

BENYAMIN GHRENASSIA ז"ל
BEN FANIDA



ת.נ.צ.ב.ה.

ESTHER MATIRA GHRENASSIA ז"ל
BAT SHABBA

נר תמיד בהיכל ה'



ברכה והצלחה

POUR LA RÉUSSITE SPIRITUELLE & MATÉRIELLE

MAYANE, NAOMIE, ELIÈL SILVERA
& LEURS PARENTS

QU'HACHEM LEUR ACCORDE
UNE VIE PAISIBLE ET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS.

QU'IL LES FASSE GRANDIR EN BONNE SANTÉ
ET LES GUIDE DANS SES VOIES.

כי אתה שומע תפלת כל פה



ברכה והצלחה

ברכה והצלחה,

ונחת מכל יוצי'ה ל

מיכאל חיים ואסתר חייק

ומשפחתם

ושימלא ה' משאלותם

למובה. וכל אשר יעשו

ישכילו ויצליחו. אכי"ר

כי אתה שומע תפלת כל פה



ברכה והצלחה

POUR LA RÉUSSITE DE MES FILS
ET DE LEURS FAMILLES

YAAKOV ISRAEL,
DAVID & YÉCHOUA
HERTZKORN

QU'HACHEM LEUR ACCORDE
UNE VIE PAISIBLE ET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS.

QU'IL LES FASSE GRANDIR EN BONNE SANTÉ
ET LES GUIDE DANS SES VOIES.

כי אתה שומע תפלת כל פה

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

NISSIM MAXIME
CHICHEPORTICHE ז"ל
BEN YOSSEF ZARA

de la part de ses enfants
Myriam Brakha, Rahel & Gilles.

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

MYRIAM 'HAYA ז"ל
BAT YACOT



ת.נ.צ.ב.ה.

ELIAS ELIAHOU ז"ל
BEN YACOT

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

HENRI AARON ז"ל
BAR NINA



ת.נ.צ.ב.ה.

FORTUNÉE FRITNA ז"ל
BAT EMMA

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

LÉON YÉHOUDA ז"ל
BEN ESTHER



ת.נ.צ.ב.ה.

MATHILDE MESSAOUDA ז"ל
BAT LOUISA

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

ITS'HAK COHEN ז"ל
BEN SHLOMO

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

GINO ISRAËL
BERDAH ז"ל

18 CHEVAT 5751-2 FÉVRIER 1991

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

RAV ELIYAHOU ATTAL ז"ל
BEN SARAH

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי נשמות

QUE L'ÉTUDE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

JAMES MOCHÉ LÉVY ז"ל
BEN LOLA SOUIRA

נר תמיד בהיכל ה'